

Opticien - Optométriste

Soins - Bien-être Chef d'entreprise



- > **Durée**
3 ans
- > **Tranche d'âge**
18 à 25 ans
25 ans et +
- > **Finalité**
Diplôme
- > **Pratique en entreprise / Alternance**
Oui
- > **Métier en pénurie**
Non

L'opticien - optométriste réalise, adapte et vend les appareils (lunettes, lentilles, équipement basse vision,...) qui compensent ou qui corrigent les défauts de la vision et en assure la maintenance.

Il vend, répare et entretient des accessoires d'optique (loupes, jumelles, lunettes de protection,...). Il agit le plus souvent sur prescription médicale, en particulier pour les enfants.

Il prévient, corrige ou compense les troubles de la vision au moyen de lunettes, de lentilles de contact, d'aides visuelles ou par la mise en oeuvre d'un plan

d'action optométrique. Il détermine alors, la correction nécessaire après évaluation des capacités visuelles du client. Il préconise la solution qui lui semble la mieux adaptée, non seulement au problème visuel mais aux besoins et conditions de vie de la personne.

Il contrôle et assure le suivi de la livraison pour y apporter les corrections éventuelles nécessaires. Il pose, vérifie et adapte les prothèses oculaires. Il assure la gestion du magasin.

> **Débouché(s) métier(s)**

Employé chez un opticien

Reprendre ou créer et gérer sa propre entreprise

> **Point(s) fort(s)**

Métier en pénurie: nombreuses offres d'emploi

Sur le terrain

> **Finalité**

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française

Certificat de connaissances de base en gestion

Conditions d'accès

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Conditions d'admission particulières liées à cette formation :

- > **soit** un certificat attestant que l'intéressé a suivi avec fruit l'enseignement secondaire supérieur général ou technique (CESS);
- > **soit** un certificat d'apprentissage portant sur la profession;
- > **soit** une épreuve d'admission IFAPME sous réserve d'acceptation du dossier par le centre IFAPME;
- > **soit** un document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Les auditeurs qui ne sont pas porteurs de l'un de ces titres peuvent toutefois être admis aux cours sous réserve de l'accord du Conseiller pédagogique de l'Institut, s'ils sont titulaires du certificat du second degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique **et** s'ils peuvent justifier d'une compétence particulière dans la profession notamment par des diplômes, brevets ou certificats.

Aptitudes

Le métier impose une station debout fréquente. Les horaires sont généralement réguliers. Il faut pouvoir réagir rapidement, avec calme et maîtrise de soi en présence d'un événement soudain. De plus, il faut respecter les règles d'hygiène, de présentation et de communication. Le port d'une tenue professionnelle peut être exigé.

Programme

Cours professionnels:

1ère Chef d'entreprise

- > Q06/5 Mathématique (30h)
- > Q06/5 Chimie (52h)
- > Q06/5 Lunetterie et technologie (théorie appliquée) (22h)
- > Q06/5 Évaluation formative des macros compétences (2h)
- > Q06/5 Informatique (10h)
- > Q06/5 Qualités entrepreneuriales (8h)
- > Q06/5 Gestion de la clientèle (communication, fiche) (12h)
- > Q06/5 Gestion des aspects comptables (34h)
- > Q06/5 Biophysologie - Optique physiologique (108h)
- > Q06/5 Recherche documentaire (8h)
- > Q06/5 Rapport de stage (2h)
- > Q06/5 Gestion des aspects financiers (22h)
- > Q06/5 Hygiène et sécurité (2h)
- > Q06/5 Lunetterie et technologie (théorie) (52h)
- > Q06/5 Physique - Optique géométrique (96h)
- > Q06/5 Anglais (36h)

2ème Chef d'entreprise


- > Q06/6 Biophysiology - Optique physiologique (64h)
- > Q06/6 Physique - Optique géométrique (64h)
- > Q06/6 Optométrie (théorie appliquée) (50h)
- > Q06/6 contactologie (théorie appliquée) (60h)
- > Q06/6 Rapport de stage (2h)
- > Q06/6 Gestion des aspects fiscaux (16h)
- > Q06/6 Contactologie (théorie) (54h)
- > Q06/6 Lunetterie et technologie (théorie appliquée) (26h)
- > Q06/6 Interface entreprise (visites et séminaires) (16h)
- > Q06/6 Évaluation formative des macros compétences (2h)
- > Q06/6 Optométrie (théorie) (48h)
- > Q06/6 Lunetterie et technologie (théorie) (24h)
- > Q06/6 Anglais (36h)
- > Q06/6 Informatique (18h)
- > Q06/6 Maîtrise de la législation (16h)

3ème Chef d'entreprise

-
- > Q06/7 Projet d'entreprise (20h)
 - > Q06/7 Dynamique des aspects commerciaux (20h)
 - > Q06/7 Cadre de la création de son activité (24h)
 - > Q06/7 Installation de son activité (plan d'affaires) (24h)
 - > Q06/7 Gestion des ressources humaines (16h)
 - > Q06/7 Informatique (18h)
 - > Q06/7 Anglais (36h)
 - > Q06/7 Déontologie (4h)
 - > Q06/7 Histoires de cas intégratives (12h)
 - > Q06/7 interface entreprise (visites et séminaires) (16h)
 - > Q06/7 Optique instrumentale (40h)
 - > Q06/7 Pathologie et pharmacologie (24h)
 - > Q06/7 Yeux artificiels (12h)
 - > Q06/7 Contactologie (théorie appliquée) (40h)
 - > Q06/7 Contactologie (théorie) (42h)
 - > Q06/7 Optométrie (théorie appliquée) (48h)
 - > Q06/7 Optométrie (théorie) (50h)
 - > Q06/7 Lunetterie et technologie (théorie appliquée) (28h)
 - > Q06/7 Lunetterie et technologie (théorie) (22h)



Site de Liège - Château Massart

 Rue du Château Massart, 70 4000 Liège

 04 229 84 00

Apprentissage :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h

04 229 84 10

app@centreifapme.be

Formation Chef d'entreprise :

du lundi au jeudi de 9h à 20h, vend. de 9h à 12h30 et sam. de 9h à 12h

04 229 84 00

infos@centreifapme.be

Formation continue :

du lundi au jeudi de 9h à 20h, vend. de 9h à 12h30 et sam. de 9h à 12h

04 229 84 60

formation.continue@centreifapme.be

 04 229 84 69

 infos@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.